

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE EXTRAORDINAIRE
SÉANCE DU 28 janvier 2014

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 28 janvier 2014 à 18 h 30, dans la salle communale de La Grève sur Mignon en séance extraordinaire.

Étaient présents :

- M. Wacrenier (maire de La Laigne) – Mme Renaud (maire de Cram Chaban) M. Gallian (maire de la Grève)
- Mmes Morgado, Courtois, Breton, Lagarde, Rigot, Gervais, Ravon, Chevallereau et Bruneau (représentants élus des parents d'élèves)
- Mme Durvaux, D.D.E.N.
- Mmes. Girard, Renaud S, Lambert, Piégu, Bierry, et Renaud C et M. Bouchetoux et Barbat (enseignants)
- Mme Verneuil (présidente du SIVOS)
- M Ploquin (conseiller pédagogique en charge du dossier sur les rythmes scolaires de la circonscription de La Rochelle Est)
- Mme Querrioux (ATSEM)

Absents excusés :

- Mme Besançon (IEN)

L'ordre du jour est abordé comme suit :

Point n°1 : Rythmes scolaires

Mme Renaud expose pourquoi nous nous réunissons ce soir en conseil d'école extraordinaire : le but est de voter la proposition de modifications des horaires d'ouverture des écoles pour la rentrée prochaine.

M. Gallian explique les difficultés à mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Il informe les membres du conseil de la réunion faite à la mairie de La Grève le mercredi 27 novembre, suite au premier conseil d'école qui n'a pas validé le projet des horaires présenté, avec Mme Besançon inspectrice de la circonscription, Mme Mémenteau, M. Ploquin conseillers pédagogiques, les maires des 3 communes, la présidente du SIVOS ainsi que les directeurs des 3 écoles.

Taux d'encadrement selon le mode de garderie:

Garderie non déclarée (comme actuellement à La Grève) : le taux d'encadrement des enfants est libre, pas d'activités réalisées pendant le temps de garderie.

Actuellement à la garderie de La Grève, 2 adultes encadrent en moyenne une trentaine d'enfants.

Garderie déclarée (qui ouvre une aide de la CAF) : le taux d'encadrement

1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

M. Ploquin présente les modalités financières auxquelles peuvent prétendre le SIVOS et les communes pour l'entrée dans les nouveaux rythmes à la rentrée prochaine.

Fond d'amorçage : 50 €

Dotations de solidarité rurale : 45 €

Si un PEDT (Projet Educatif Territorial) est signé aide de la CAF : 50 €

Suite à la question posée : que se passe-t-il pour les « écoles » qui refusent ?

A la connaissance de M.Ploquin 95 % des écoles entrent dans la réforme en septembre 2014 et 5 % sont en cours de régulation.

M. Ripoche (IEN adjoint à l'inspection académique) a confirmé qu'il est possible de signer un PEDT pour 1 an. En fin d'année scolaire il sera possible de faire un avenant pour revoir et adapter les horaires.

Nous devons établir un PEDT car à la vue les contraintes du territoire, nous sommes obligés de demander une dérogation pour dépassement du temps de la journée. (plus de 5 h 30 par jour, ou plus de 3 h 30 par ½ journée).

Le PEDT est à l'initiative des communes et de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui met en place un comité de pilotage du projet.

Mme Verneuil informe de sa réflexion sur la formation à « la petite enfance » et à l'animation des agents du SIVOS volontaires.

M. Gallian nous dit qu'il faut tendre à la mutualisation des moyens territoriaux aussi bien matériels qu'humains en se tournant vers la CDC Aunis Atlantique nouvellement née de la fusion des CDC de Courçon et du Pays marandais.

M. Wacrenier nous informe que le conseil municipal de La Laigne a voté contre la modification des rythmes le 24 janvier 2014 car il n'y a pas de locaux et pas de budget.

Présentation de la grille horaire des écoles du RPI

Cram Chaban

Horaires

- ↪ lundi, mardi jeudi, vendredi : 9 h → 11 h 45 et 13 h 15 → 15 h 45 puis 45 minutes libérées pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et/ou les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- ↪ mercredi : 9 h → 12 h

La Laigne

Horaires

- ↪ lundi, mardi jeudi, vendredi : 9 h 10 → 11 h 50 et 13 h 20 → 15 h 55 puis 45 minutes libérées pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et/ou les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- ↪ mercredi : 9 h 10 → 12 h 10

La Grève

Horaires

- ↪ lundi : 8 h 45 → 12 h 30 et 14 h 15 → 16 h 30
- ↪ mardi jeudi, vendredi : 8 h 45 → 12 h 30 et 14 h 15 → 15 h 30 puis 1 heure libérée pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et/ou les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- ↪ mercredi : 8 h 45 → 11 h 45

Passage au vote de modifications des horaires des écoles avec la mise en place d'un PEDT technique d'un an.

Résultat du vote

- ↪ 18 voix pour
- ↪ 1 voix contre
- ↪ 2 abstentions

La proposition de modifications des horaires des écoles est validée ce jour par le conseil d'école extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

À La Grève sur Mignon, le 28 janvier 2014

La Directrice,



Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale
- Madame et Messieurs les Maires de Cram Chaban, La Grève sur Mignon et La Laigne.
- Madame la présidente du SIVOS
- Mesdames les représentantes élues des parents d'élèves
- Madame la Déléguée départementale de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'Équipe enseignante.